RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00717
Numéro SIREN : 317 959 526
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPLOITATION TECHNIQUE ENTRETIEN MAINTENANCE INSTALLATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 30704

SOCIETE D'EXPLOITATION TECHNIQUE ENTRETIEN MAINTENANCE INSTALLATION
Société par actions simplifiée au capital de 147 000 euros
Siège social : 80, rue de la République, 92150 SURESNES
317 959 526 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2021

Du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2021, il a été littéralement extrait ce qui suit :

.....
(...)

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à effet de ce jour, sans limitation de durée :

Monsieur Arnaud KASPARIAN
Né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 21 mars 1977
De nationalité française
Demeurant 192 boulevard Washington 92150 SURESNES

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

SEPTIEME RÉSOLUTION

Monsieur Arnaud KASPARIAN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.
L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment de sa rémunération Monsieur Arnaud KASPARIAN pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent actes pour remplir toutes formalités de droits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente